



RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL 1^{er} TRIMESTRE 2019

Durant cette période, le Conseil

a décidé

d'attribuer temporairement le déneigement du chemin de St-Martin à M. Roland Jordan
d'offrir la location de la salle polyvalente pour l'association Butterfly Help Project
d'accepter l'offre de la SEIC pour la mise en place d'un Wifi à la salle polyvalente
de demander l'avis de l'assemblée primaire sur l'éventuel rachat aux enchères du « Central »
de refuser des demandes de remise d'impôts
de faire une sculpture avec l'arbre à abattre pour cause de pourrissement, sis à la place de jeux
de participer à « l'Aimant Rose » par la plantation de tulipes pour le printemps 2020
de ne pas soutenir l'association « Accovimo »
de passer en non-valeur des actes de défauts de biens
de donner son accord pour les parkings dans le cadre du Festival « Irreversible »
d'établir une brochure pour l'intégration
de ne pas organiser la fête des voisins à titre communal
de ne pas organiser le Passado
de signer la convention « Gastrovert Private »
d'autoriser une demande de travaux anticipés pour la villa de Mme et M. Gerber Ludovic
d'attribuer un mandat complémentaire au bureau d'urbanisme Malnati
de supprimer la pompe à eaux dans la cour d'école et de la remplacer par une fontaine à eau
de procéder à la mise à l'enquête pour poser deux panneaux au départ de la route de St-Martin, l'un qui indique « chaussée glissante » et l'autre avec des flocons de neige indiquant « Service hivernal et salage réduits »
d'un concept de mobilité avec le Service cantonal
de soutenir de l'Orchestre du Collège et des Jeunesses Musicales de St-Maurice (OS-m)
demander une pré-étude de fusion suite à la rencontre avec la Commune de Vérossaz
d'autoriser la course de côte automobile les 6 et 7 juillet 2019
de souscrire une assurance de construction

a pris connaissance

de l'avancement de l'étude « Futuro Step »
du projet de plan de quartier « Clos Fleuri »
de la consultation du projet de plan sectoriel des surfaces d'assollement (SDA)
de l'état d'avancement du projet MBR (barrage Massongex-Bex-Rhône)
du début des travaux d'abattage dans le cadre de Rhône 3
de l'avant-projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite du dossier Freneys III – Famsa avec les experts

a traité les demandes d'autorisation de construire suivantes

de compétence communale

Ruppen Hervé, parcelle N° 1771 : construction d'une pergola

Magnin Jean-Claude, parcelle N° 1736 : changement de fenêtres et la pose d'une barrière

Raboud Gilbert – Parcelle N° 1203 : construction d'une maison de deux appartements

Passaimmo SA, parcelle N° 1031 : reconstruction d'un rural

Information

Rapaz Cécile, parcelle N° 1718 : pose de panneaux solaires

Brogli Sébastien, parcelle N° 21 : pose d'un box démontable pour moto – Immeuble Au village

Massongex, le 31 mars 2019

Administration communale
La Présidente : La Secrétaire :
Sylviane Coquoz Sandra Martin